



**11 Boulevard Saint-Exupéry
58000 NEVERS**

☎ 03.86.71.47.00

@ 0580031U@ac-dijon.fr

Objet de la consultation :

Voyage en Angleterre du dimanche 13 avril au samedi 19 avril 2025

Marché public passé selon une procédure adaptée

(Article L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique)

Pouvoir adjudicateur :	Lycée Général et Technologique Jules RENARD 11 boulevard Saint Exupéry 58000 NEVERS
Représenté par :	Mme Provost Corinne, Provisseure
Comptable assignataire des paiements :	Agent comptable du lycée Jules RENARD
Contact :	Secrétaire générale brigitte.cottin@ac-dijon.fr

Date et heure de remise des offres :

Le mercredi 06 Novembre 2024 à 12h00

1. Objet de la consultation

La consultation porte sur l'organisation et la réalisation d'un voyage scolaire dans la zone de Londres.

2. Les prestations à effectuer par le soumissionnaire sont les suivantes :

- Les prestations à réaliser concernent un groupe prévisionnel de 49 élèves et 4 accompagnateurs adultes.
- Le séjour devra se dérouler du dimanche 13 avril 2025 au samedi 19 avril 2025.
- Le transport devra se faire en autocar grand tourisme.
- L'hébergement se fera en famille d'accueil.

- Le programme devra comporter les visites et prestations indiquées ci-dessous :
 - > Traversée aller en ferry avec petit déjeuner complet à bord
 - > Traversée retour en ferry
 - > Visite de Camden Town et de la City
 - > Visite de la Tate Modern et la National Gallery
 - > Croisière Ferry Greenwich à Westminster
 - > 1 match de football en stade si possible ou 1 visite de stade
 - > 1 repas Fish and Chips le dernier soir
 - > 1 comédie musicale
 - > Visite de Tower Bridge ou Tower of London

- L'offre de prix devra comprendre :

Le transport en autocar, les repas et les visites.

Les réservations des visites et entrées devront être effectuées par l'organisme.

3. Le prix

L'offre de prix doit indiquer le montant du tarif individuel par participant en TTC et le montant global de l'offre en TTC (même tarif individuel pour tous les voyageurs). Le tarif ne devra pas excéder 550 euros par participant. Présence d'élèves majeurs.

Le prix du séjour devra également inclure :

Une assurance annulation multirisques comprenant l'annulation de voyage toute cause dont l'interdiction ministérielle de voyager, les bagages, l'assistance rapatriement, la responsabilité civile à l'étranger et la protection sanitaire lié à la COVID19 avant le départ et pendant le voyage.

Le prix est forfaitaire, ferme et définitif jusqu'à la date finale du séjour, non révisable, non actualisable.

L'offre est exprimée en euros.

Le prix est réputé complet, comprenant toutes les charges ainsi que tous les frais directs et indirects afférents à la prestation. Aucun surcoût ne sera accepté lors du règlement du solde.

4. Modalités de paiement

Des acomptes peuvent être versés dans la limite de 70% de la totalité de la prestation.

Le solde sera versé après service fait.

Le paiement se fera exclusivement par mandat administratif, les factures d'acompte et de solde seront déposées sur le portail CHORUS PRO, accompagnée d'un IBAN. Ces factures devront comporter le numéro d'engagement juridique noté sur le bon de commande émis par le lycée.

5. Présentation des offres

Les offres seront entièrement rédigées en français et exprimées en euros.

Les offres seront présentées sous forme de devis détaillé selon le descriptif des besoins exprimés, accompagnées de la description des services associés.

Un modèle de contrat devra être joint au devis.

Le dossier de candidature devra comprendre les documents règlementaires permettant de garantir les capacités économiques, financières, juridiques, techniques et professionnelles du candidat. (Joindre n° de Siret et RIB original).

Le candidat devra justifier d'un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile et fournir une attestation précisant qu'il est à jour dans ses cotisations et que la prestation objet de l'offre est garantie.

Les offres sont à transmettre sur la plateforme AJI.

6. Critères d'attribution.

Les candidatures conformes et recevables seront évaluées selon les critères suivants :

- Qualité transport et hébergement : 30%
- Qualité des autres prestations : 40%
- Prix : 30%

L'établissement se réserve le droit de négocier avec les candidats à l'issue de l'analyse initiale des offres.

7. Clauses suspensives

L'établissement se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnité :

- Si aucune offre ne correspond à ses attentes.
- Si la prestation proposée ne rentre pas dans la limite du budget maximum à supporter par les familles.
- Si le conseil d'administration n'adopte pas ou si les autorités de tutelles ne valident pas le projet financier du voyage.

La Provisure

Corinne PROVOST



